

Réf : DGS/SAJ/E-2023-52

Elections aux Comités d'experts disciplinaires (CED)

SCRUTIN DU LUNDI 26 JUIN 2023 AU MERCREDI 28 JUIN 2023

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le règlement relatif aux comités d'experts disciplinaires de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du Comité social d'administration de l'Université d'Orléans en date du 30 mars 2023 ;
Vu l'avis du Conseil académique de l'Université d'Orléans en date du 6 avril 2023 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'université d'Orléans en date du 21 avril 2023 ;
Vu l'avis du Conseil académique de l'Université d'Orléans en date du 16 mai 2023 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E2023-31 du 26 mai 2023, relatif aux élections aux comités d'experts disciplinaires ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E2023-43 modificatif du 8 juin 2023, relatif aux élections aux comités d'experts disciplinaire ;
Vu les candidatures déposées ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 15 juin 2023 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E2023-49 relatif à la recevabilité des listes candidates aux élections aux Comités d'experts disciplinaires (CED) en date du 19 juin 2023 ;
Vu l'arrêté rectificatif DGS/SAJ/E2023-51 relatif à la recevabilité des listes candidates aux élections aux Comités d'experts disciplinaires (CED) en date du 21 juin 2023 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E2023-50 relatif aux élections aux Comités d'experts disciplinaires (CED) en date du 19 juin 2023 ;
Vu les résultats enregistrés par l'application de vote électronique ;

LE PRESIDENT

ARRÊTE

Article 1^{er} : Election CED 60 Maîtres de conférences et personnels assimilés

A. Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	9
Nombre d'électeurs inscrits	28
Nombre d'émargements	19
Nombre d'enveloppes de vote	19
Taux de participation	67,86 %
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	18
Quotient électoral	2

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
DIVERSITE UNIE	5	2	1	0	2
Méca pour l'UO	13	6	1	1	7

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
DIVERSITE UNIE	5 27,78%	1. M. Hamidreza ADIB RAMEZANI	élu
		2. Mme Amna REKIK	élue
		3. M. Eddy EL TABACH	-
		4. Mme Loubna BOUZAOUI	-
		5. M. Sylvain MIOSSEC	-
Méca pour l'UO	13 72,22%	1. M. Duc Phi DO	élu
		2. M. Thomas SAYET	élu
		3. M. Lukas JAKABCIN	élu
		4. M. André LANGLET	élu
		5. Mme Céline MALLET	élue
		6. M. Pierre-Yves PASSAGGIA	élu
		7. M. Kévin BECK	élu
		8. M. Anwar SHANWAN	-
		9. M. Jean GILLIBERT	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

- Liste « DIVERSITE UNIE » présentée par M. Hamidreza ADIB RAMEZANI :

- Monsieur Hamidreza ADIB RAMEZANI
- Madame Amna REKIK

- Liste « Méca pour l'UO » présentée par M. Duc Phi DO :

- Monsieur Duc Phi DO
- Monsieur Thomas SAYET
- Monsieur Lukas JAKABCIN
- Monsieur André LANGLET
- Madame Céline MALLET
- Monsieur Pierre-Yves PASSAGGIA
- Monsieur Kévin BECK

Article 2 : Election CED 61 Maîtres de conférences et personnels assimilés

A. Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	9
Nombre d'électeurs inscrits	31
Nombre d'émargements	11

Nombre d'enveloppes de vote	11
Taux de participation	35,48%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	11
Quotient électoral	1.22

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Section 61 : Comité d'ex	5	4	0.12	0	4
Heureux comme un 61 dans l'UO	6	4	1.12	1	5

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
Section 61 : Comité d'ex	5 45,45%	1. M. Aladine CHETOUANI	élu
		2. Mme Aicha FONTE	élue
		3. Mme Yasmina BECIS	élue
		4. M. Yves LUCAS	élu
Heureux comme un 61 dans l'UO	6 54,55%	1. Mme Estelle COURTIAL	élue
		2. M. Edgar SEKKO	élu
		3. M. Raphaël CANALS	élu
		4. Mme Rym BEN BACHOUCH	élue
		5. Mme Meryem JABLOUN	élue
		6. M. Matthieu FRUCHARD	-
		7. M. Rodolphe WEBER	-
		8. M. Manuel AVILA	-
		9. Mme Sylvie TREUILLET	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

- Liste « Section 61 : Comité d'ex » présentée par M. Aladine CHETOUANI :
 - Monsieur Aladine CHETOUANI
 - Madame Aicha FONTE
 - Madame Yasmina BECIS
 - Monsieur Yves LUCAS

• Liste « Heureux comme un 61 dans l'UO » présentée par Mme Estelle COURTIAL :

- Madame Estelle COURTIAL
- Monsieur Edgar SEKKO
- Monsieur Raphaël CANALS
- Madame Rym BEN BACHOUCH
- Madame Meryem JABLOUN

Article 3 : Election CED 62 Maîtres de conférences et personnels assimilés

A. Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	9
Nombre d'électeurs inscrits	21
Nombre d'émargements	17
Nombre d'enveloppes de vote	17
Taux de participation	80,95%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	17
Quotient électoral	1.89

<u>Intitulés des listes</u>	<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	<u>Nombre de sièges attribués par application du QE</u>	<u>Reste</u>	<u>Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste</u>	<u>Nombre total de sièges attribués par liste</u>
MCF et assimilés CED62 UO	9	4	1.44	1	5
Tous Unis	8	4	0.44	0	4

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
MCF et assimilés CED62 UO	9 52.94%	1. M. Olivier AUBRY	élu
		2. M. Benoît CAGNON	élu
		3. Mme Camille HESPEL	élu
		4. M. Steve RUDZ	élu

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
		5. M. Toufik BOUSHAKI	élu
		6. M. Léo COURTY	-
		7. Mme Isabelle GERAUD	-
		8. M. Alain CHARLET	-
		9. M. Maxime WARTEL	-
Tous Unis	8 47,06%	1. M. Stéphane BERNARD	élu
		2. Mme Veronica BELANDRIA	élue
		3. M. Pablo ESCOT BOCANEGRA	élu
		4. M. Christian CAILLOL	élu
		5. Nuno CERQUEIRA	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

- **Liste « MCF et assimilés CED62 UO » présentée par M. Olivier AUBRY » :**

- Monsieur Olivier AUBRY
- Monsieur Benoît CAGNON
- Madame Camille HESPEL
- Monsieur Steve RUDZ
- Monsieur Toufik BOUSHAKI

- **Liste « Tous Unis » présentée par M. Stéphane BERNARD :**

- Monsieur Stéphane BERNARD
- Madame Veronica BELANDRIA
- Monsieur Pablo ESCOT BOCANEGRA
- Monsieur Christian CAILLOL

Article 4 : Exécution du présent arrêté

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Elle est également tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs. Elle procédera à la publication du présent arrêté sur le site intranet de l'établissement.

Orléans, le 29 juin 2023

Le Président de l'université d'Orléans



Éric BLOND